

Extrait du registre
des délibérations de la commune de VARRAINS
séance du 06/11/2025

Date de la convocation 28/10/2025	L' an 2025, le 6 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de DELAMARE Pierre-Yves, Maire
Date d'affichage 28/10/2025	
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 14	Présents : M. DELAMARE Pierre-Yves, Maire, Mmes : ABIVEN Janig, BIRIE-HABAS Cécile, REBEILLEAU Pascale, VERRIEZ Catherine, MM : KIEFFER Thiébault, MUREAU Christophe, PELTIER Sylvain, PERCHERON Guillaume, REBEILLEAU Sylvain, ROBERT Eric, VERON Antoine Absent(s) : Mme LACOINTE Mélanie Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUZIT Agnès à M. DELAMARE Pierre-Yves, RENARD Catherine à Mme REBEILLEAU Pascale Secrétaire : Mme REBEILLEAU Pascale

Réf : 2025-11-46

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Préfecture de
Maine-et-Loire –
contrôle de
légalité :
07/11/2025

BP 2025 - DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N° 03

CONSIDERANT le vote du budget 2025 intervenu le 6 avril 2025,
LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
- ACCEPTE les mouvements de crédits suivants en prévision d'inscription de travaux en régie

Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement
722 Immobilisations corporelles	042		12 877.53		
21318 Autres bâtiments publics	040			7 600.73	
2151 Travaux de voirie	040			5 276.80	
Virement à la section d'investissement	023	12 877.53			
Virement de la section de fonctionnement	021				12 877.53

- ACCEPTE que Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint aux Finances passe les écritures comptables au budget 2025

Réf : 2025-11-47

A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstentions : 0

Préfecture de

BP 2025 - DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET N° 04

Considérant le vote du budget 2025 intervenu le 6 avril 2025,
Compte tenu des frais d'études et de publications concernant le marché public de la zone des rogelins pour l'installation d'une pompe de relevage et la création de bassin, pour un montant de 679.11 euros TTC,

Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	Compte tenu de l'insuffisance de crédits au chapitre 041 (opérations patrimoniales pour le montant indiqué ci-dessus, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera procédé aux écritures suivantes <table><tr><th>Comptes</th><th>Chapitre</th><th>Dépenses Fonctionnement</th><th>Recettes Fonctionnement</th><th>Dépenses Investissement</th><th>Recettes Investissement</th></tr><tr><td>2151</td><td>041</td><td></td><td></td><td>+680.00</td><td></td></tr><tr><td>2031</td><td>041</td><td></td><td></td><td></td><td>+680.00</td></tr></table> Après avoir entendu cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL - EST FAVORABLE aux écritures comptables présentées ci-dessus.	Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	2151	041			+680.00		2031	041				+680.00
Comptes	Chapitre	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement														
2151	041			+680.00															
2031	041				+680.00														
<u>DROIT DE PREEMPTION URBAIN</u> Le Conseil Municipal ne préempte pas les biens suivants : Localisation : 20 rue du Ruau – section AB n° 135 – 856 m² Localisation : 41 bis rue du Bourg-neuf																			
Réf : 2025-11-48 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents – mandat au Centre de Gestion de Maine et Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027</u> LE CONSEIL MUNICIPAL décide de : Donner mandat au Centre de Gestion de Maine et Loire pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1^{er} juillet 2027.																		
Réf : 2025-11-48 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	✓ <u>PERSONNEL COMMUNAL PRIMES DE FIN D'ANNEE 2025</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré, - DECIDE pour 2025 de fixer à 1 863 euros le crédit global net affecté aux primes attribuées aux agents de la commune. Ce montant sera réparti entre les bénéficiaires.																		
Réf : 2025-11-49 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>OPERATION D'ARCHIVAGE DES DOCUMENTS MUNICIPAUX EN 2026</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré - EST FAVORABLE au principe d'archivage complémentaire à intervenir en 2026																		

Réf : 2025-11-50 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>CONVENTION DE PRESTATIONS DU SERVICE APPLICATION DU DROIT DES SOLS (ADS) POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS AVEC LA VILLE DE SAUMUR 2018/2025 AVEC RECONDUCTION PAR AVENANT 1 POUR L'ANNEE 2026</u> Considérant la délibération prise en janvier 2018 pour acter la convention d'instruction du droit des sols entre la commune de Varrains et la Ville de Saumur pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2025, Considérant que la convention arrive à son terme au 31/12/2025 et que la Ville de Saumur propose de reconduire cette convention pour 1 an à compter du 1^{er} janvier 2026, Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant n° 1 à la convention. Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL - EST FAVORABLE à la signature de l'avenant n° 1 à la convention d'instruction du droit des sols entre la commune de Varrains et la Ville de Saumur pour l'année 2026,																									
Réf : 2025-11-51 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>CIMETIERE ET REPRISE DES CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON PROCEDURE ET DEVIS</u> LE CONSEIL MUNICIPAL - EST FAVORABLE à la reprise des concessions en état d'abandon dans le 1^{er} périmètre défini en février 2024 - ACCEPTE le devis établi par la société FUNECAP OUEST (PF ROGER) pour un montant de 7164 euros TTC																									
Réf : 2025-11-53 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGES DU RESEAU DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISES SUR LA PERIODE DU 1/9/2024 AU 31/08/2025</u> LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes : <table><tr><th>n° opération</th><th>Collectivité</th><th>Montant des travaux TTC</th><th>Taux du Fdc demandé</th><th>Montant Fdc demandé</th></tr><tr><td>EP362-24-213</td><td>Varrains</td><td>336,49 €</td><td>75%</td><td>252,37 €</td></tr><tr><td>EP362-24-214</td><td>Varrains</td><td>151,32 €</td><td>75%</td><td>113,49 €</td></tr><tr><td>EP362-24-220</td><td>Varrains</td><td>854,02 €</td><td>75%</td><td>640,52 €</td></tr><tr><td>EP362-24-224</td><td>Varrains</td><td>1 416,22 €</td><td>75%</td><td>1 062,17 €</td></tr></table>	n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	EP362-24-213	Varrains	336,49 €	75%	252,37 €	EP362-24-214	Varrains	151,32 €	75%	113,49 €	EP362-24-220	Varrains	854,02 €	75%	640,52 €	EP362-24-224	Varrains	1 416,22 €	75%	1 062,17 €
n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé																						
EP362-24-213	Varrains	336,49 €	75%	252,37 €																						
EP362-24-214	Varrains	151,32 €	75%	113,49 €																						
EP362-24-220	Varrains	854,02 €	75%	640,52 €																						
EP362-24-224	Varrains	1 416,22 €	75%	1 062,17 €																						

	EP362-25-227	Varrains	232,88 €	75%	174,66 €	26 02 2025
	➤ Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025 ➤ montant de la dépense 2 990,93 euros TTC ➤ taux du fonds de concours 75% ➤ montant du fonds de concours à verser au SIEML 2 243,21 euros TTC.					
Réf : 2025-11-54 A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE ET LOIRE</u> <u>VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LES OPERATIONS</u> <u>DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - DEPLACEMENT DU CANDELABRE</u> <u>N°12</u> LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, DECIDE de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération suivante_ : DEV362-25-235 - suite à la demande de la commune, déplacement du candélabre n° 12, rue des Rogelins - montant de la dépense : 1384.08 euros net de taxe - taux du fonds de concours : 75 % - montant du fonds de concours à verser au SIEML : 1038.06 euros net de taxe					
Réf : 2025-11-55 A la majorité Pour : 7 Contre : 2 Abstentions : 5 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS ETABLI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION " SAUMUR VAL DE LOIRE »</u> Le Conseil Communautaire a approuvé le 25/09/2025, le rapport annuel sur la qualité et le coût du service de collecte et de traitement des déchets relatif à l'exercice 2024, sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération " Saumur Val de Loire ". (réf délibération n° 2025-116-DC du 25/09/2025 Conseil Communautaire) Après présentation de ce rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité - PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité et le coût du service de collecte et de traitement des déchets de l'exercice 2024, décrivant : - les missions générales du service et les services rendus à la population, - les modalités techniques d'exécution - le bilan financier - la synthèse générale.					

Réf : 2025-11-56 A la majorité Pour : 10 Contre : 1 Abstentions : 3 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT- ETABLI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION " SAUMUR VAL DE LOIRE »</u> Le Conseil Communautaire a approuvé le 25/09/2025, le rapport annuel sur la qualité et le coût du service de l'eau potable et assainissement relatif à l'exercice 2024, sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération " Saumur Val de Loire ". (réf délibération n° 2025-117-DC du 25/09/2025 Conseil Communautaire) Après présentation de ce rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité - PREND ACTE du rapport annuel sur la qualité et le coût du service de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2024, décrivant : - les missions générales du service et les services rendus à la population, - les modalités techniques d'exécution - le bilan financier - la synthèse générale
Réf : 2025-11-57 A la majorité Pour : 7 Contre : 2 Abstentions : 5 Préfecture de Maine-et-Loire – contrôle de légalité : 07/11/2025	<u>ZONE D'AMENAGEMENT DES ROGELINS</u> <u>MODIFICATION DE L'ACTE NOTARIE DU 15/12/2023 RELATIF A LA VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX A LA SAS ROGELINS</u> Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acte notarié précédemment cité doit faire l'objet d'une modification d'une part au niveau du prix de vente et notamment du solde restant à verser par la SAS des Rogelins soit 10 euros/m² des parcelles commercialisées et non pas 10 % du solde par parcelle commercialisée. Egalement, le Conseil Municipal réuni le 2 octobre dernier, était favorable à repousser la date ultime de commercialisation et de restitution du solde de la vente au 31/03/2026 au lieu du 15/12/2025. Après avoir entendu cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL - est favorable à la modification de l'acte notarié établi par Maître DAUVER aux Rosiers sur Loire le 15/12/2023. Cette modification portera d'une part sur le calcul du solde à verser à la commune soit 10 euros/m² par parcelle vendue dans la zone des Rogelins par la SAS des Rogelins dans la limite du solde à verser. Egalement elle portera sur la date limite de commercialisation et de restitution du solde des parcelles vendues repoussées au 31/03/2026
<u>Réunions du Conseil Municipal</u> Les jeudis 4 décembre 2025 ; 15 janvier 2026 ; 5 février 2026 ; 5 mars 2026 <u>Date des élections municipales</u> : dimanche 15 mars 2026 <u>Date des vœux du maire</u> : le samedi 10 janvier 2026 à 17 h grande salle des ifs	

Cérémonie du 11 novembre 2025 : rdv à 10 h devant l'église et dépose de gerbe au monument aux morts

Rue des Rogelins - point sur l'avancée des travaux de voirie par TPPL + travaux supplémentaires - clôture école - remplacement de 2 portails

- TPPL : 10250.46 euros TTC

Le Maire, M. Pierre-Yves DELAMARE